



Trèbes.

N°62/2023

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le 27/03/2023
ID : 011-211103973-20230327-62_2023-AR

FOLIO 128

ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT OUVERTURE
D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LA FAMILLE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRÈBES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R123-45 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU l'avis favorable de la Commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans l'arrondissement de Carcassonne émis le 22 septembre 2022, lors de la visite périodique de l'établissement **MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LA FAMILLE** (ex OMSL), sise 1 avenue Pierre Curie – 11800 TRÈBES ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Maire de TRÈBES déclare la MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE LA FAMILLE, sise 1 avenue Pierre Curie – 11800 TRÈBES, ouverte au public, en qualité d'établissement de Type L, N, O, R, T de 2^{ème} catégorie.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la commune de Trèbes, Monsieur le Directeur général des services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à la Préfecture de l'Aude.

Trèbes, le 27 mars 2023

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES

